

## Introduction

Le mercredi 5 novembre 1986, l'honorable John Fraser, Président de la Chambre des communes, se présentait devant le Sous-comité sur les invalides et les handicapés du Comité permanent des communications et de la culture. Le Sous-comité avait invité le Président à discuter des activités de la Chambre des communes en ce qui a trait à l'équité de l'emploi pour les personnes handicapées d'une part et, d'autre part, de la façon de rendre l'enceinte du Parlement entièrement accessible aux personnes vivant avec des déficiences.

Lors de cette audience, le Président a annoncé qu'il avait créé un Groupe de travail sur les invalides et les handicapés qui serait chargé de mettre au point un plan d'action détaillé et réaliste pour favoriser les possibilités d'emploi et de promotion pour les personnes handicapées au sein de la Chambre des communes et pour faire en sorte que la Chambre des communes, en temps qu'institution publique, soit, de la façon la plus réaliste possible, accessible aux Canadiens ayant une déficience.

Les membres du Groupe de travail étaient les suivants :

Guyanne Desforges, agent de formation, Direction générale de la logistique;  
Mary-Anne Griffith, greffier adjoint, Recherche;  
Pierre Joyal, chef, Planification et évaluation, Systèmes d'information et de soutien;  
Pierre Legault, chef, Division des systèmes d'informatique;  
Ginette Sabourin, Section des relations du travail, Direction générale des ressources humaines;  
Jean Spénard, directeur de la logistique;  
Randy Wood, chef de la dotation, Direction générale des ressources humaines;  
Marcel Bégin, administrateur immobilier, Travaux publics Canada.

Le Groupe de travail était présidé par Robert Desramaux, directeur des systèmes d'information et de soutien.

Compte tenu du délai de 60 jours imparti au Groupe de travail pour produire un plan d'action, les membres du groupe ont travaillé en plus petits groupes pour aborder des questions d'accessibilité aux immeubles, d'équité en matière d'emploi, de dissémination de l'information et de prestation de services au public et des engagements de la direction. Bien que le plan d'action n'aborde que les questions et les politiques qui relèvent de la juridiction administrative du Président, plusieurs des politiques d'emploi proposées pourraient être adoptées par les députés en leur qualité d'employeurs individuels. Présentement, le plan d'action ne fait pas état de l'accessibilité des bureaux de comté des députés.

Ce plan d'action est divisé en quatre sections, chacune indiquant des mesures à prendre et des échéances : accessibilité, politique d'emploi, communications publiques et engagements de la direction.

L'annexe A fournit un résumé complet de toutes les mesures à prendre, des échéances pour la réalisation et de l'état des activités en cours.

Le Groupe de travail tient à remercier *Unhandicappers Limited*, une société d'Ottawa ayant travaillé sous contrat, qui a mis au point une liste détaillée des barrières physiques que présente l'enceinte du Parlement et qui a participé à la préparation de la